

REGLEMENT SPORTIF

La Ligue du Sport Automobile de la Réunion (LSAR) organise avec le concours de la FFSA le Championnat de Ligue de Karting de la Réunion.

La Ligue du Sport Automobile de la Réunion (LSAR) est responsable de l'organisation de ce championnat.

Ce Championnat se déroule en une série de 4 épreuves sur une période allant de Mars à Septembre et dont les deux premières sont qualificatives pour les Championnats de France. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA et CIK-FIA (Règlements CIK – FIA et Annexes FFSA). Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Règlement technique FFSA sans dérogation.

REGLEMENT

1) Toute modification du règlement, préalablement visée, devra être impérativement visée par la FFSA.

OBLIGATIONS GENERALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting. Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DEROULEMENT

4) Calendrier des compétitions du championnat :

Dates	Lieu	ASK
16 Mars 2025	Circuit de la Jamaïque	KCD/CFG
27 Avril 2025	Circuit de la Jamaïque	KCD
15 Juin 2025	Circuit de la Jamaïque	KCD
24 Aout 2025	Circuit de la Jamaïque	CFG
28 Septembre	Circuit de la Jamaïque	Date de repli (KCD/CFG)

5) Chaque compétition aura le statut de compétition nationale.



6a) Chaque compétition comportera : Des essais libres officiels, des essais qualificatifs, une ou des manches qualificatives dont les positions au départ seront déterminées par les essais qualificatifs, une pré-finale dont les positions au départ seront déterminées par le classement de la ou des manches qualificatives et une finale dont les positions au départ seront déterminées par l'arrivée de la pré-finale.

6b) Déroulement de la compétition :

Intitulé	Catégorie	Durée / Distance *
Essais qualificatifs	Toutes catégories	6 mn
Manches Qualificatives	<u>Mini 60</u> Toutes catégories	<u>Sec : 10 km / Pluie : 8 km</u> Sec : 12 km / Pluie : 9 km
Pré-Finale	<u>Mini 60</u> Autres catégories	<u>Sec : 12 km / Pluie 9 km</u> Sec : 17 km / Pluie 13 km
Finale	<u>Mini 60</u> Autres catégories	<u>Sec : 12 km / Pluie : 9 km</u> Sec : 17 km / Pluie : 13 km

* Ces distances ne peuvent être modifiées.

CLASSEMENT

Le classement de chaque pré-finale et finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
			1 point au-delà du 24 ^{ème}

7b) Disqualification : Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à sa disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point au titre de cette épreuve.

7c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue peut marquer des points.



Le classement final sera établi en tenant compte des 7 meilleures manches sur les 8 prévues au calendrier 2025. Un bonus de 50 points sera attribué à tout pilote ayant participé aux 8 manches.

Un pilote n'ayant pas participé aux 8 manches, sauf en cas de circonstances exceptionnelles telles qu'une défaillance mécanique dûment constatée et confirmée par un commissaire technique ou tout autre motif accepté par le collège des commissaires, ne pourra prétendre à aucun bonus.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

La LSAR devra impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux deux épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2025**.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

8) La Ligue se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier, dans le but de préserver l'esprit du Championnat.

PILOTES ADMIS

9a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

9b) Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

9c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

9d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

9e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Mini 60, Sénior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat (sauf cas de force majeure) **dans une catégorie fédérale** (Art. 11c -Règlement du Championnat de France 2025).

9f) Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale.

9g) L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques.



KARTS ET MATÉRIELS ADMIS

10a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

Catégorie	Poids	Type Moteur	Plombage moteur	Tarif pneumatique	Nombre moteur
MINI 60	110 Kg	VORTEX MINI FR	Oui	Vega cadetti 182 €	1
NATIONALE	145 Kg	ROTAX J125 Max ROTAX J125 MAX EVO	Oui	Vega sl4 240 €	1
OPEN	170 Kg	ROTAX 125 MAX EVO ROTAX 125 MAX RACING	Oui	Mojo D5 250 €	1
KZ2	170 Kg	CIK-FIA	Oui	Lecont LOH 245 €	2
KZ2 MASTER KZ2 Gentleman	175 Kg	CIK-FIA	Oui	Lecont LOH 245 €	2
ROTAX MAX EVO MASTER	160Kg	ROTAX 125 MAX EVO	Oui	Mojo D5 250 €	1

CHÂSSIS - MOTEUR

10b) Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque épreuve que d'un ou deux moteurs plombés ou non plombés, (voir tableau ci-dessus) et un seul châssis pour toutes les catégories.

10c) Pour les catégories Mini 60 et Nationale, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

- Si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
- Si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

10d) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.



PNEUMATIQUES

10e) Pour les 04 épreuves du Championnat de Ligue, dans toutes les catégories, un pilote pourra disposer de 2 pneumatiques slick avant et 2 pneumatiques slicks arrière par épreuves.

Un pneu avant et un pneu arrière supplémentaire usagés seront autorisés uniquement en cas de crevaison au défaut technique avéré et dûment constaté par les commissaires techniques.

Ces pneus seront enregistrés et conservés à la commission technique durant toute la durée de l'épreuve.

Il en sera de même pour les pneumatiques pluies.

TABLEAU RECAPITULATIF

			Mini 60	Nationale	Rotax max evo /Master	Sénior Master Gentleman	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman
Essais libres + warm up	PLUIE	Qté		2 av + 2 ar	2 av + 2 ar	2 av + 2 ar	2 av + 2 ar
	SLICK	Qté	2 av + 2 ar	2 av + 2 ar	2 av + 2 ar	2 av + 2 ar	2 av + 2 ar
Essais chronos + manches + phases finales	PLUIE	Qté		2 av + 2 ar	2 av + 2 ar	2 av + 2 ar	2 av + 2 ar
	SLICK	Qté	2 av + 2 ar	2 av + 2 ar	2 av + 2 ar	2 av + 2 ar	2 av + 2 ar
Gestion des pneumatiques			Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
Observations							

10f) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

10g) La Ligue organisatrice attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

Les numéros pourront être fournis par la Ligue lors de la première compétition.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.



10h) L'achat des pneumatiques ainsi que l'engagement aux courses de championnat devront se faire impérativement 15 jours avant chaque épreuve auprès de L'ASK organisatrice.

L'ASK organisatrice se réserve le droit de refuser un engagement si ce délai de 15 jours n'est pas respecté.

CARBURANT

11) Le carburant devra obligatoirement être de l'E10 Sans Plomb 95 à l'exception des catégories KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman où ils pourront utiliser un carburant ayant un indice d'octane de 102.5 maximum. Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

12) Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

13a) La compétition se compose d'Essais libres officiels, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives, d'une Pré-finale et d'une Finale.

13b) Les essais libre officiels se dérouleront le dimanche entre 08h et 10h.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

13c) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

13d) Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 06 min, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

13e) L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non-qualifiés.



13f) Manches qualificatives

Création de séries si nécessaire

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

Série A	Série B	Série C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono

13g) Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais qualificatifs.

13h) Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries	A contre B	A contre C	B contre C			
4 séries	A contre B	C contre D	A contre D			
	B contre C	A contre C	B contre D			
5 séries	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E		
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C	B contre D	C contre E



13i) Phases finales : Un pilote ne pourra prétendre participer aux phases finales (pré-finale et finale) que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives, la non-participation aux manches qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la pré-finale et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

13j) Finale : Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

GRILLE DE DÉPART

14) Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2025.

PROCÉDURE DE DÉPART

15) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK-FIA.

16) Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION D'UNE COURSE

17) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

18) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

ARRIVÉE

19) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

PARC FERMÉ

20) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.



INCIDENTS

21) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DROITS D'ENGAGEMENT ET FOND DE PRIX

22) Le montant des droits d'engagement aux épreuves du Championnat de Ligue 2025 est fixé par la LSAR.

23) Nombre de participants : Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

24) Rapport de clôture : Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Rappel 7c) : La LSAR devra impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux deux épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **31.05.2025**.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

25) A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur. Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

REMISE DES PRIX

26) Une remise de prix sera organisée par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

Il sera remis une coupe aux 3 premiers des catégories indiquées à l'article 10a.

Les lauréats sont tenus d'assister personnellement à la cérémonie de remise des prix, sauf cas de force majeure admis par la Ligue. Faute de quoi, ils perdraient leurs droits à toute récompense. La date et le lieu seront précisés ultérieurement.

